

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS**

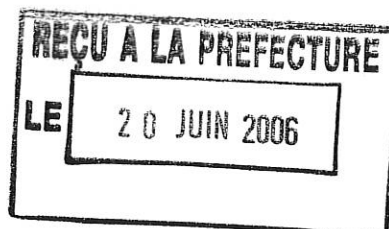
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**

\*\*\*\*\*

Séance du 13 juin 2006

\*\*\*\*\*

N° 2006-37



<b>Nombre de délégués en exercice :</b>	18	L'an deux mil six, le 13 juin 2006 à seize heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président.
<b>Présents :</b>	10	
<b>Date de la convocation :</b>	31 mai 2006	

**Présents :** MM. CAMBON, DAGEN, DE MARSAC, GUIRBAL, MASSAT, MOIGNARD, PLAGES, QUÉREILHAC, ROSET, STEIN.

**Absents excusés :** MM. ANDRIEU, ASTRUC, COLLIN, GARRIGUES, MOUNIE, NONORGUES, ROUCOLLE, SAUTEDE.

**Assistaient à la séance :** M. PELZER (Représentant M. le Payeur Départemental),  
MM. BARON et GINESTET (Syndicat Départemental).

**OBJET : Réalisation d'emprunt pour le financement des opérations d'investissement.**

Le Président rappelle que le Budget Primitif 2006 comporte différentes opérations d'investissement dont le financement est assuré par emprunt.

Il s'agit de la procédure de financement des opérations réalisées par le Syndicat selon le principe suivant :

- financement de la totalité de l'opération (hors subventions extérieures spécifiques) par emprunt,
- prise en charge des annuités d'emprunt selon les critères adoptés pour chaque type d'opérations :
  - pour l'aménagement des quais :
    - 100 % Conseil Général
  - pour la réhabilitation des sites (Réalville et Auvillar) :
    - 70 % Conseil Général,
    - 30 % collectivités antérieurement compétentes,
    - pour les investissements concernant les compétences optionnelles transférées :
      - 50 % Conseil Général,
      - 50 % collectivité concernée.

Compte tenu de l'état d'avancement des différents projets, il convient de procéder à la réalisation des emprunts suivants :

- au titre des réhabilitations de sites :
  - 505 000 € pour le site de Réalville,
- au titre des compétences optionnelles transférées (Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron) :
  - 150 000 € pour l'acquisition d'une BOM,
  - 380 000 € pour la déchetterie,
  - 500 000 € pour les locaux techniques et garages.

Le Président précise qu'à ce titre et dans le cadre de l'autorisation donnée lors du vote du BP, plusieurs établissements bancaires ont été consultés.

Au terme de cette consultation, il propose de retenir les offres suivantes :

I ) Crédit Agricole (B.F.T.).

- Réhabilitation de la décharge de Réalville :
  - Montant : 505 000 €
  - Durée : 15 ans
  - Taux fixe : 3.5 %
  - Mobilisation des fonds : avant fin juin 2006
- Déchetterie de Nègrepelisse :
  - Montant : 380 000 €
  - Durée : 15 ans
  - Taux fixe : 3.5 %
  - Mobilisation des fonds : avant fin juin 2006
- Acquisition d'une B.O.M. (Nègrepelisse) :
  - Montant : 150 000 €
  - Durée : 7 ans
  - Taux fixe : 3.25 % (2.894 % avec une 1<sup>ère</sup> échéance au 28/02/2007)
  - Mobilisation des fonds : avant fin juin 2006

II ) Caisse d'Epargne Midi Pyrénées.

- Aménagement de hangars et locaux techniques à Nègrepelisse :
  - Montant : 500 000 €
  - Durée : 15 ans
  - Taux fixe : 3.55 %
  - Mobilisation des fonds jusqu'au 31/12/2006.

\*  
\*\*

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuve les propositions du Président,
- décide de contracter les emprunts suivants :

**1) auprès du Crédit Agricole**

- Réhabilitation de la décharge de Réalville :
  - Montant : 505 000 €
  - Durée : 15 ans
  - Taux fixe : 3.5 %
  - Mobilisation des fonds : avant fin juin 2006

- Déchetterie de Nègrepelisse :
  - Montant : 380 000 €
  - Durée : 15 ans
  - Taux fixe : 3.5 %
  - Mobilisation des fonds : avant fin juin 2006
- Acquisition d'une B.O.M. (Nègrepelisse) :
  - Montant : 150 000 €
  - Durée : 7 ans
  - Taux fixe : 3.25 % (2.894 % avec une 1<sup>ère</sup> échéance au 28/02/2007)
  - Mobilisation des fonds : avant fin juin 2006

## **2) Après de la Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées**

- Aménagement de hangars et locaux techniques à Nègrepelisse :
  - Montant : 500 000 €
  - Durée : 15 ans
  - Taux fixe : 3.55 %
  - Mobilisation des fonds jusqu'au 31/12/2006.
- autorise le Président à signer les contrats correspondants et à effectuer toutes les démarches relatives à ces contrats.

ACTE ADMINISTRATIF RENDU EXÉCUTOIRE  
DU FAIT DE SA TRANSMISSION AU  
REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE .....**20 JUIN 2006**.....  
ET DE SA PUBLICATION LE .....**20 JUIN 2006**.....  
Montauban, le **21 JUIN 2006**

**LE PRÉSIDENT,**

**Jean CAMBON**

*Fait et délibéré,  
les jour, mois et an que dessus,*

Le Président,

Jean CAMBON

